

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2022-024

PUBLIÉ LE 14 FÉVRIER 2022

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie /

27-2022-02-07-00005 - Arrêté portant subdélégation de la délégation de signature pour le département de l'Eure donnée par le préfet de l'Eure à la directrice régionale des affaires culturelles. (2 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles de
Normandie

27-2022-02-07-00005

Arrêté portant subdélégation de la délégation de signature pour le département de l'Eure donnée par le préfet de l'Eure à la directrice régionale des affaires culturelles.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
de Normandie**

ARRÊTÉ
portant subdélégation de la délégation de signature pour le département de l'Eure donnée par le
Préfet de l'Eure
à la directrice régionale des affaires culturelles

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NORMANDIE

- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le décret n° n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des DRAC,
- VU** le décret de Monsieur le président de la République en date du 15 janvier 2020 nommant Jérôme Filippini, Préfet de l'Eure ;
- VU** l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 modifié, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour l'exécution du budget du ministère de la culture ;
- VU** l'arrêté du 4 janvier 2021 de la Ministre de la culture nommant Frédérique Boura Directrice régionale des affaires culturelles de Normandie, à compter du 1^{er} février 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE-2021-005 du 22 janvier 2021 portant délégation de signature du Préfet de l'Eure à Frédérique Boura, directrice régionale des affaires culturelles de Normandie et notamment son article 3 ;

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie - 13 bis, rue Saint-Ouen 14052 Caen Cedex 4
Tél. 02.31.38.39.40

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie>

VU l'arrêté du 17 décembre 2021 de la ministre de la Culture nommant Charles Desservy, directeur régional adjoint des affaires culturelles de la région Normandie,

ARRETE

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Frédérique Boura, est subdéléguée à Charles Desservy en sa qualité de directeur régional adjoint de la DRAC de Normandie, la délégation de signature pour le département de l'Eure donnée par le Préfet de l'Eure à la directrice régionale des affaires culturelles au titre des articles 1 et 2 de l'arrêté sus-visé.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la délégation de signature pour le département de l'Eure est dévolue à Arnaud Gaillard, secrétaire général de la DRAC de Normandie.

ARTICLE 2 : Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 3 : Mme la directrice régionale des affaires culturelles de Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Caen, le 7 février 2022



Frédérique Boura